



Travaux inachevés; offre a l amiable trop basse

Par **nina85**, le **11/07/2012** à **01:18**

Bonjour,
Travaux de rénov. intérieur entier, non finis, et suite à PV contradictoire (fév 2012) avec note expert et son expert; (17 pges), MO et ses sous traitants; dont électricité pas aux normes; refus finir le chantier; reçu email confirmant que ses sous-traitant refusent également;
Suite mise en demeure, reçu de CIVIS, mandaté par l'assurance du MO; une offre pour le montant de la RÉSERVE. 9000 €, pour clore le dossier sans faire les travaux ni rectifier les malfaçons, et avec notre renoncement à toutes poursuites supplémentaires;
[s] Offre trop basse [s];
Erreurs sur factures, avoirs non reçus pour travaux, plans non exécutés, [s] factures sans devis [s] et facturation supplément pour travaux faisant partie intégrale du **contrat " ferme et définitif "** noté dans PV. S'ELEVE AU MÊME montant de la RÉSERVE ;
Le MO n'a pu dire à son assureur, que sa comptabilité était fautive, car il refuse complètement fait;
Reste à PAYER les travaux, désordres et malfaçons à faire corriger; approx 9 000
2) dédommagement des malfaçons non corrigibles, dont certaines nuisances et dévaluation du bien; 5 000
Estimation des 4 mois de retard de livraison, et abus de faiblesse et de pouvoirs (couple de 80 ans) et chantage que nous avons subis (arrêt de chantier pendant 2 mois ,avec refus de pose des radiateurs et du téléphone(maison habitée) nous avons dû signer et payer des devis et factures de plus values après TRAVAUX pour des impératifs de chantier soit disant- oubliés d'être chiffrés dans contrat; à 5 000 e
Maison moderne et le grand studio prévu d'être loués en saisonnier; bord de mer; impossibilité suite à retard et propriété pas aux normes électriques ;; 2 tableaux de fusibles non fermé dans pièces de vie avec fils non gainés; etc; pas de visite et certif Consuel; soit manque à gagner sur 16 mois ; estimé 8 000
EN REFUSANT cette offre, et en faisant une contre offre, demandant un indemnité entre 20 et 30 000, en sus de la RESERVE à ne pas payer puisqu'annulée par les avoirs;
Devons nous utiliser un Avocat pour faire cette contre offre? rnsi le MO refuse et accepte d aller au TRIBUNAL DE GRANDE

INSTANCES.
QUELLES SONT NOS CHANCES DE GAGNER ce montant (ou même plus) et le remboursement de frais d avocats et experts;
MERCI DE VOTRE AIDE RAPIDE; TOUS VOS AVIS et commentaires sont les bienvenus.